

nécessaires à l'exploitation de nos ressources mais que nous ne fabriquons pas au Canada. On devrait mettre tout le monde sur le même pied. Ceux qui exploitent les schistes pétroliers ne sont pas dans l'obligation de creuser parfois jusqu'à une profondeur de milliers de pieds pour connaître la valeur d'un terrain. Ils déterminent la valeur du terrain; puis ils importent leurs machines. Ils ont tout à la main, à la surface même; ils n'ont qu'à analyser les schistes pour savoir si le pétrole y est assez abondant pour en rendre l'exploitation marchande profitable. Par contre celui qui exploite les puits doit importer les machines nécessaires au creusage qui révèle la présence du pétrole ou du gaz; cela lui coûte très cher et il risque toujours que ses opérations ne lui rapportent pas un sou. Il paye un gros droit sur toutes les machines qu'il achète à l'étranger. Pourquoi lui et non pas un autre? Puisque le Gouvernement admet en franchise les instruments nécessaires à la mise en valeur des schistes pétroliers, je maintiens qu'il devrait dégrever également les machines destinées au raffinage du pétrole brut canadien. Nous devons tout faire pour encourager le placement de capitaux britanniques dans nos industries. Les capitalistes anglais ne se feront pas prier: qu'on leur assure un régime équitable et ils placeront leurs fonds au Canada. Près de mon comté, sur la rive opposée, l'Acadia Syndicate Company, de Londres, a déboursé des millions de dollars de capitaux anglais pour l'exploitation du pétrole et du gaz. Cette compagnie a besoin d'importer des machines spéciales pour le raffinage du pétrole et pour tirer de ses puits certains produits secondaires. Nous possédons des puits d'huile éruptifs qui pourraient fournir des huiles lubrifiantes, de la kérosène, de la gazoline de première qualité comme on ne saurait en trouver nulle part ailleurs. A mon avis, on devrait aider ces gens à développer leur entreprise, disposés comme ils sont à dépenser de l'argent à cette fin, et vu aussi qu'ils ont essayé de se servir des outillages de diverses marques canadiennes, tuyauterie et le reste, employés dans l'exploitation de ce produit naturel. On a fait l'essai des outillages de certains fabricants canadiens, mais ils n'ont pas donné satisfaction. Alors, à mon avis, le Gouvernement agirait sagement en faisant bénéficier d'une exemption de droits les appareils et les perforatrices nécessaires à cette exploitation. La New-Brunswick Gas and Oil Fields Limited a consacré des sommes considérables à la recherche des puits d'huile et des sources de gaz et elle a dû acquitter des droits élevés pour un outillage qu'on ne fabrique pas au Canada. Au surplus, si la compagnie veut procéder elle-même au raffinage

et à l'extraction des sous-produits, elle aura encore des droits élevés à acquitter pour un outillage qui ne se fabrique pas au Canada. Tous les instruments de recherche et de repérage devraient être admis en franchise. Ce serait donner de l'encouragement à ceux qui s'adonnent à cette industrie et, jusqu'à un certain point, cela mettrait fin aussi à la prime que le Dominion payait autrefois pour toute l'huile extraite. Il est incontestable que cette industrie est appelée à devenir une des plus belles richesses du Canada et, selon moi, rien ne devrait être épargné pour favoriser l'exploitation de nos sources de pétrole, afin d'en tirer parti le plus tôt possible. On devrait aider de toute manière l'établissement de raffineries, pour arracher le Canada à la dépendance de l'étranger sous ce rapport.

Sur le point de terminer, monsieur l'Orateur, disposant encore de quelques minutes, je voudrais dire un mot de la taxe de consommation. Tous ceux qui dans le pays lisent les en-têtes des articles, ont vu qu'on annonçait une diminution de 25 p. 100, mais, en réalité, il ne s'agit que d'un dégrèvement de 1 p. 100. C'est-à-dire que sur tout achat de \$100 de vêtements, de chaussures, l'ouvrier qui gagne 30 cents de l'heure doit acquitter une taxe de \$3. A maintes reprises, l'on a prétendu que l'administration actuelle avait diminué la taxe de consommation, mais nous savons à quoi nous en tenir quant à cette législation. Nos amis de la droite se tordaient les mains et faisaient entendre les plus violentes récriminations quand cette taxe fut établie à 3 p. 100, mais à peine arrivés au pouvoir, ils l'ont d'abord élevée à 4 p. 100, puis à 5 p. 100 et enfin à 6 p. 100. Elle est revenue maintenant à 3 p. 100 et ils s'en font une gloire.

M. LOUIS M. AUGER (Prescott): (texte) Monsieur l'Orateur, c'est un plaisir pour moi d'offrir dans ma langue maternelle à l'honorable ministre des Finances (M. Robb) des félicitations bien sincères pour le budget qu'il vient de nous présenter. Il convient qu'une voix française de l'Ontario se mêle au concert d'éloges du Canada tout entier à l'adresse de l'administration actuelle, afin de montrer que l'élément français de ce pays, où qu'il se trouve, sait apprécier et appuyer sa politique vraiment nationale. Les électeurs du comté que j'ai l'honneur de représenter se réjouissent du surplus budgétaire de \$54,000,000, de la réduction de la dette nationale de \$41,000,000 et de la diminution des impôts pour une somme de \$19,000,000 environ.

La prospérité du Canada est tellement évidente que pas même nos adversaires ne cherchent à la nier. Ils prétendent, cepen-